

Flash-infos CNOP – session du 04 décembre 2015

En attendant la mise en ligne du site web du CNOP et la mise en place de bulletins d'information réguliers, les membres du bureau souhaitent informer les pharmaciens des principales décisions validées lors de la session du 04 décembre dernier. Ces décisions s'articulent autour des 3 principaux axes suivants :

1^{er} axe - Communication et support

Etant très conscients de l'importance de l'amélioration de la communication aussi bien en interne entre les conseillers ordinaires et les ressortissants, qu'en externe avec les différentes instances concernées localement ou à l'étranger, les membres ont validé des actions prioritaires dont certaines sont déjà initiées. Ces actions concernent :

- L'investissement dans la création d'un site Web dédié au CNOP ainsi qu'à ses quatre composantes (CRPON, CRPOS, COPFR et CPB). Ce site permettra aux pharmaciens d'entrer en communication avec leur instance ordinaire, de trouver à toute heure et à tout moment les informations relatives à la profession de pharmacien, d'échanger sur des sujets en relation avec les attributions de l'Ordre.
→ Une première ébauche de ce site est en cours de validation ; sa mise en ligne est prévue en janvier /février 2016.
- La présence et la participation actives du CNOP aux différentes commissions administratives devant examiner ou statuer sur des sujets concernant la pharmacie (commission d'équivalence des diplômes, commission de la transparence, commission de révision des textes, ...).
→ Le CNOP pourrait ainsi via cette approche veiller au respect du monopole pharmaceutique et défendre les intérêts moraux des pharmaciens.
- La représentation du CNOP dans des manifestations des instances ordinaires tel qu'il a été le cas en octobre dernier au Sommet international de la pharmacie tenu à Alger (Algérie) et en novembre dernier à l'assemblée générale de la Conférence Internationale des Ordres Francophones des Pharmaciens qui a eu lieu à Paris (France).

La participation du président du CNOP à ces deux rencontres à travers des présentations sur le secteur pharmaceutique au Maroc avait été très appréciée par les instances ordinaires des pays voisins (Algérie, France, Mauritanie, Tunisie) et des pays de l'Afrique francophone, surtout après une absence de plusieurs années d'un CNOP marocain « élu ».
→ Cette démarche permet de consolider les relations de partenariat dans le domaine pharmaceutique avec différents pays.
- L'harmonisation des modalités de stages pour les étudiants en pharmacie et les jeunes pharmaciens. Des cahiers de charge sont préparés à cet effet.
- La mise en place d'un contrat « type » pouvant être utilisé pour les pharmaciens assistants en officine.

2^e axe – revue et révision des textes juridiques et réglementaires

De nombreuses dispositions juridiques et réglementaires présentent aujourd’hui des obstacles et des contraintes, et ne peuvent par conséquent être applicables dans le contexte actuel.

Le CNOP a ainsi initié avec le soutien et la collaboration de l’administration (ministère de la Santé et Secrétariat Général du Gouvernement) cet important chantier de révision de textes et de référentiels juridiques considérés « obsolètes » et nécessitant des actualisations et/ou des changements urgents. La refonte de la loi de 1976 instituant l’Ordre des pharmaciens, les amendements de la loi 17-04, la révision du Dahir de 1922 font partie des projets prioritaires.

Le CNOP, les conseils régionaux et les conseils spécialisés organiseront dès disponibilité des premières moutures desdits projets des rencontres de concertation et de réflexion avec leurs ressortissants.

3^e axe – respect de la réglementation en vigueur

Des dérives et « abus » seraient constatés dans le secteur notamment en matière de non-respect des horaires, de conventions, de concurrence déloyale, du circuit de distribution des médicaments, des dispositions relatives à la vente des médicaments aux cliniques, ...

Il devient par conséquent indispensable de mettre en place les moyens et les mesures nécessaires pour remédier à ces anomalies et veiller au respect strict de l’éthique professionnelle, du code de déontologie et de la réglementation en vigueur.

Des campagnes de sensibilisation dont l’objectif est de rappeler aux pharmaciens d’officine et aux pharmaciens des établissements pharmaceutiques l’obligation de respecter les dispositions des textes régissant la profession sont envisagées dans les prochains jours.

Des enquêtes et des sessions disciplinaires seront également mises en place pour faire respecter la discipline et la déontologie dans le secteur.

Enfin, les membres ont exprimé leur engagement à déployer les efforts nécessaires pour :

- représenter dignement les pharmaciens et l’instance ordinale dans les différentes réunions et commissions ;
- assurer une gestion rationnelle du budget du CNOP ;
- être à l’écoute des attentes des pharmaciens.